



ORAMIP
OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI-PYRÉNÉES
Atmo Midi-Pyrénées

**RAPPORT ANNUEL
2015**

Edition septembre 2016

Bilan de la qualité de l'air sur l'agglomération de CASTRES MAZAMET



Atmo Midi-Pyrénées - ORAMIP

19 avenue Clément Ader

31770 COLOMIERS

Tél : 05 61 15 42 46

contact@oramip.org - <http://oramip.atmo-midipyrenees.org>

CONDITIONS DE DIFFUSION

ORAMIP Atmo - Midi-Pyrénées, est une association de type loi 1901 agréée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable des Transports et du Logement (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de Midi-Pyrénées. ORAMIP Atmo-Midi-Pyrénées fait partie de la fédération ATMO France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'Etat français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

ORAMIP Atmo-Midi-Pyrénées met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site <http://oramip.atmo-midipyrenees.org>.

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle de ORAMIP Atmo-Midi-Pyrénées. Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à ORAMIP Atmo-Midi-Pyrénées.

Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure.

Par ailleurs, ORAMIP Atmo-Midi-Pyrénées n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec l'ORAMIP :

- depuis le formulaire de contact sur le site <http://oramip.atmo-midipyrenees.org>
- par mail : contact@oramip.org
- par téléphone : 05.61.15.42.46

SOMMAIRE

EXPOSITION ANNUELLE DE CASTRES-MAZAMET AUX POLLUANTS REGLEMENTES POUR LA SANTE ET POUR L'ENVIRONNEMENT	4
EXPOSITION PONCTUELLE DE LA POPULATION A DES ÉPISODES DE POLLUTION SUR L'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET EN 2015.....	10
INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE SUR LE TERRITOIRE DE CASTRES MAZAMET	12
REPONDRE AUX DEMANDES D'INFORMATIONS	16
SENSIBILISER LES JEUNES PUBLICS	16
MEDIATISER LA QUALITE DE L'AIR	17
LES INDICES DE QUALITÉ DE L'AIR	18
ANNEXE 1 : RÉSEAU DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR	19
ANNEXE 2: PRÉSENTATION INVENTAIRE	20

EXPOSITION ANNUELLE DE CASTRES-MAZAMET AUX POLLUANTS RÉGLEMENTÉS POUR LA SANTÉ ET POUR L'ENVIRONNEMENT




Quel est l'état de la Qualité de l'Air sur Castres-Mazamet en 2015 ?

Rappelons que les niveaux de pollution dans l'air sont directement dépendants des activités humaines, des conditions météorologiques de températures et des conditions de dispersion atmosphériques. Les hivers rigoureux entraînent par exemple des émissions accrues de particules provenant des systèmes de chauffage. Les étés chauds et ensoleillés sont favorables à la formation d'ozone.

Au cours du printemps et du début de l'été, les conditions climatiques ensoleillées et les températures supérieures à la normale ont favorisé la formation d'ozone. La situation est ainsi moins bonne en 2015, qu'en 2014 pour ce polluant. Ainsi, la valeur cible pour la protection de la santé n'est pas respectée sur l'agglomération de Castres-Mazamet.

En situation de fond urbain, la situation de la qualité de l'air est relativement satisfaisante au regard de la réglementation. La situation est globalement stable par rapport à 2014.

Réglementation : situation de l'agglomération toulousaine

		Particules	Particules	Dioxyde d'azote	Ozone	Dioxyde de soufre
		PM ₁₀	PM _{2,5}	NO ₂	O ₃	SO ₂
	Castres – fond urbain	Vert	Blanc	Vert	Orange	Blanc
	Albi – fond urbain	Vert	Blanc	Vert	Orange	Vert
	Albi – proximité trafic	Blanc	Orange	Vert	Blanc	Blanc

Échelle des valeurs réglementaires

Valeur limite dépassée

La valeur limite est un niveau à ne pas dépasser si l'on veut réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

Valeur cible dépassée

La valeur cible correspond au niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

Objectif de qualité non respecté

L'objectif de qualité est un niveau de concentration à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement dans son ensemble.

Réglementation respectée



Station fond urbain : située dans le pôle urbain, elle est représentative de la pollution de fond et donc d'une exposition moyenne de la population à la pollution urbaine.



Station proximité trafic : placée en proximité immédiate d'une voie de circulation importante, elle est représentative du niveau maximum d'exposition à la pollution automobile et urbaine. Etant non représentative de la pollution de fond d'une agglomération, elle ne participe pas au déclenchement des procédures de recommandation et d'alerte, ni au calcul de l'indice Atmo.

PM 10 : situation vis-à-vis de la protection de la santé

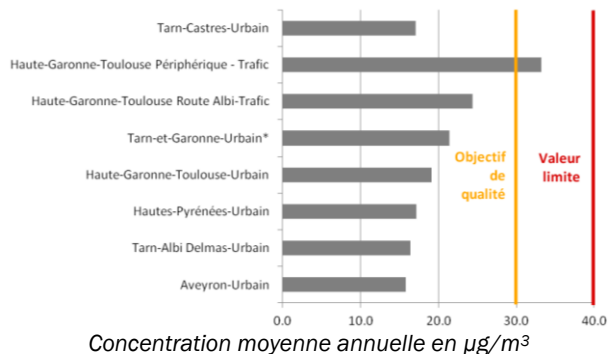
Pour les particules en suspension PM10, la réglementation a fixé deux valeurs limites sur deux échelles de temps différentes et un objectif de qualité.

- en moyenne annuelle l'objectif de qualité est fixé à 30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ et la valeur limite fixée à 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
- en moyenne journalière, la valeur limite est fixée à 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ et 35 jours de dépassement de cette valeur sont autorisés par année civile.

La réglementation est respectée sur l'agglomération de Castres-Mazamet pour les particules en suspension PM10. Les niveaux relevés sont en légère hausse par rapport à l'an dernier.

Le département du Tarn dispose de 2 points de mesure des particules PM₁₀ en situation de fond urbain : la station de Castres, implantée sur le stade du Travet et la station « Albi Delmas » située en centre ville. Le niveau annuel mis en évidence sur Castres, de 17 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ respecte largement les 2 valeurs réglementaires. Le niveau en particules mesuré sur Castres est inférieur aux concentrations moyennes observées sur l'agglomération toulousaine. La concentration annuelle est du même ordre de grandeur que celles mesurées sur Tarbes (17 $\mu\text{g}/\text{m}^3$), Millau (16 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) ou Albi (16 $\mu\text{g}/\text{m}^3$). Les niveaux maximaux sont observés aux abords des axes routiers de l'agglomération toulousaine.

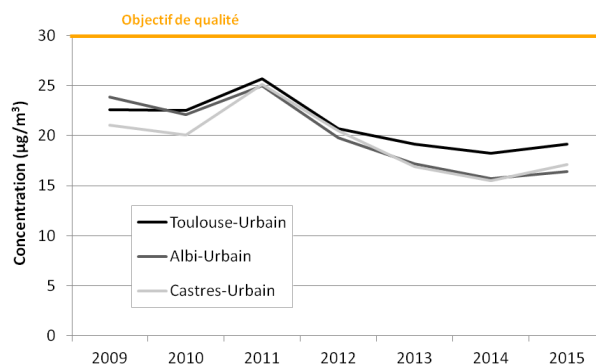
Particules en suspension inférieures à 10 microns : situation vis-à-vis de la protection de la santé en 2015



Rappelons que les niveaux en particules sont directement dépendants des conditions météorologiques, de températures (les hivers rigoureux entraînant par exemple des émissions accrues de particules provenant des systèmes de chauffage) et de conditions de dispersion atmosphériques. L'année 2011 avait été en outre particulièrement défavorable à la dispersion des polluants.

Après une diminution constante des concentrations entre 2011 et 2014, les niveaux sont en légère hausse sur Castres. La concentration annuelle augmente ainsi de +10%, passant de 15.5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2014 à 17.1 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2015. Cette tendance a été mise en évidence régionalement, pour différentes agglomérations et typologies d'environnement (urbain, rural ou trafic).

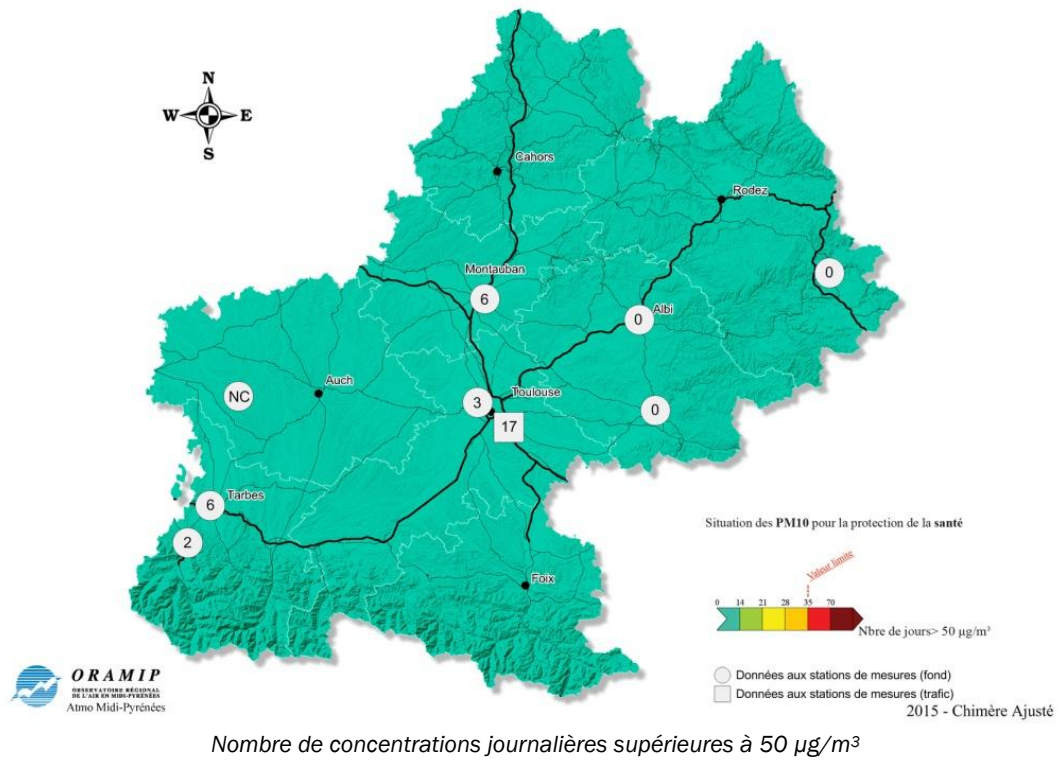
Évolution de la situation vis à vis de la protection de la santé et l'environnement pour les PM10



Évolution pluriannuelle des concentrations moyennes en particules PM₁₀

La station de Castres Travet respecte la valeur limite s'appliquant sur une moyenne journalière. Aucune journée de dépassement n'a été observée cette année sur Castres, ainsi que sur les stations urbaines de Millau et Albi. Ailleurs en Midi-Pyrénées, le nombre de dépassement est compris entre 3 journées sur Toulouse (en situation de fond) à 21 journées en bordure du périphérique toulousain.

Particules en suspension inférieures à 10 microns : Nombre de jours de dépassement



Dioxyde d'azote : situation vis-à-vis de la protection de la santé

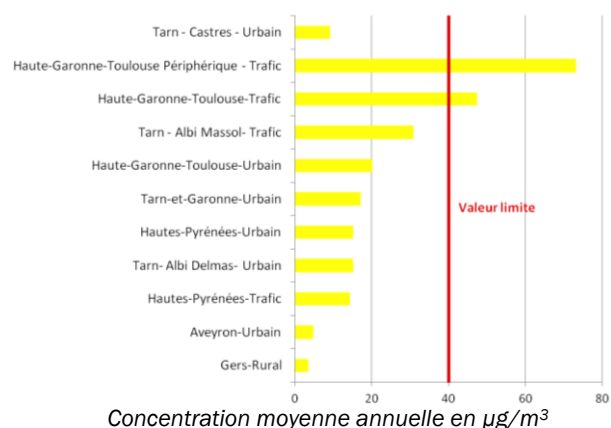
Pour le dioxyde d'azote, la réglementation a fixé deux valeurs limites pour la protection de la santé sur deux échelles de temps différentes :

- en moyenne annuelle, la valeur limite est fixée à $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$
- en moyenne horaire, la valeur limite est fixée à $200 \mu\text{g}/\text{m}^3$ et 18 heures de dépassement de cette valeur sont autorisées par année civile.

La réglementation est respectée sur l'agglomération de Castres-Mazamet pour le dioxyde d'azote. Les niveaux relevés sont stables par rapport à l'an dernier.

Le dioxyde d'azote est suivi par les 2 stations fixes de mesure du département, et le point de mesure mobile « Massol », situé à proximité du trafic en centre-ville d'Albi. La concentration annuelle mesurée sur Castres est de $9.1 \mu\text{g}/\text{m}^3$, cette moyenne respectant largement la valeur limite de $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$. D'autre part, cette concentration est l'une des plus faibles du réseau de surveillance, du même ordre de grandeur que celles mesurées sur Millau ou Albi.

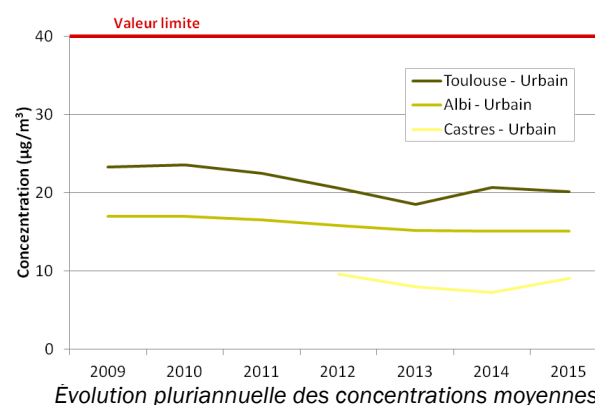
Dioxyde d'azote : Situation vis-à-vis de la protection de la santé en 2015



En concentration horaire, aucun dépassement de $200 \mu\text{g}/\text{m}^3$, caractérisant de forts niveaux en dioxyde d'azote, n'a été enregistré sur la station de Castres.

Les niveaux annuels enregistrés sur Castres depuis 2012 sont inférieurs à la valeur limite de $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$. Une tendance à la hausse est enregistrée cette année sur la ville de Castres.

Évolution de la situation vis à vis de la protection de la santé et l'environnement pour le dioxyde d'azote



Ozone : situation vis-à-vis de la protection de la santé

La valeur cible et l'objectif de qualité pour la protection de la santé humaine quantifie l'exposition à long terme à des niveaux d'ozone importants. La valeur est fixée à $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (calculée sur une moyenne glissante sur 8 heures), et il existe deux seuils réglementaires :

- l'objectif à long terme qui n'autorise aucun dépassement
- la valeur cible qui autorise 25 dépassements de cette valeur par année civile

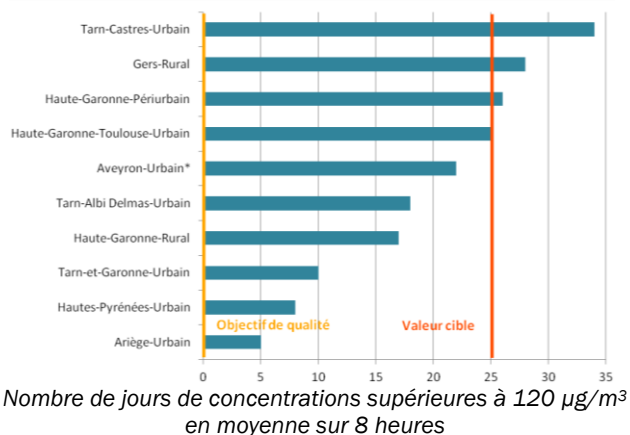
De la même manière que pour la protection de la santé, la réglementation fixe deux seuils pour la protection de la végétation, en calculant l'exposition cumulée à l'ozone sur la période mai - juillet, période principale de développement de la végétation (valeur dite « AOT 40 ») :

- l'objectif de qualité de $6\,000 \mu\text{g}/\text{m}^3.\text{h}$
- la valeur cible fixée à $18\,000 \mu\text{g}/\text{m}^3.\text{h}$

La valeur cible est dépassée sur l'agglomération de Castres-Mazamet pour l'ozone. Les niveaux relevés sont en hausse par rapport à l'an dernier.

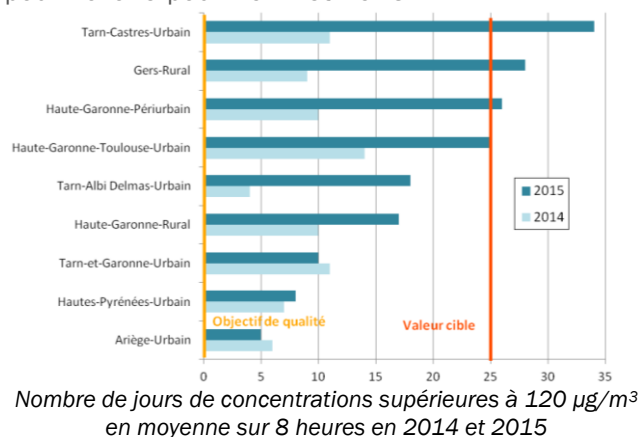
En 2015, la station de Castres affiche 34 journées de dépassement de l'objectif de qualité. Ce nombre de dépassement ne respecte ni l'objectif de qualité, ni la valeur cible réglementaire. C'est également le nombre de dépassements le plus important du réseau de surveillance de l'ozone en Midi-Pyrénées. Les stations périurbaines de l'agglomération toulousaine, les points de mesure implantés sur le département du Gers présentent des nombres de dépassement inférieurs à celui mesuré sur Castres, tout en restant supérieur à la valeur cible. Ainsi, les stations gersoises affichent 28 journées de dépassements, 26 journées sont observées en périphérie de l'agglomération toulousaine.

Ozone : Situation vis-à-vis de la protection de la santé en 2015



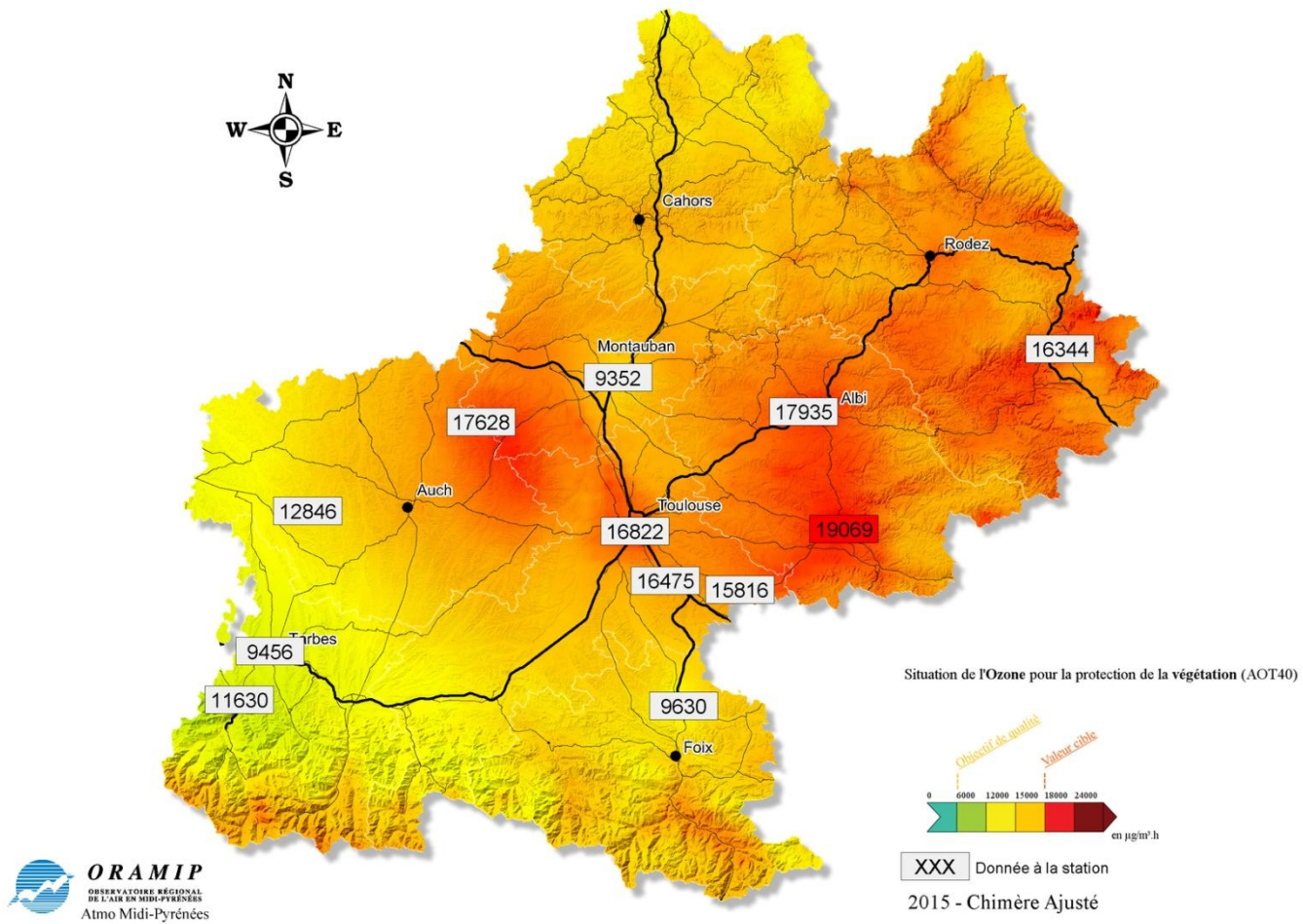
Ce nombre de dépassement est en nette augmentation par rapport à l'an dernier, sur la plupart des stations de Midi-Pyrénées. Rappelons que la formation de l'ozone, produit à partir de polluants précurseurs émis par les activités humaines, est accentuée en présence de conditions combinant fort ensoleillement, absence de vent et températures élevées. Les conditions estivales rencontrées aux mois de juin et juillet ont nettement favorisé la production d'ozone à cette période.

Situation vis à vis de la protection des la santé pour l'ozone pour 2014 et 2015



Pour Castres, la valeur d'AOT 40 est évaluée à $19069 \mu\text{g}/\text{m}^3.\text{h}$. Ainsi, les 2 seuils pour la protection de la végétation ne sont pas respectés cette année sur Castres. La valeur d'AOT 40 ainsi plus de 3 fois supérieur à l'objectif de qualité et dépasse légèrement la valeur cible de $18\,000 \mu\text{g}/\text{m}^3.\text{h}$. La station urbaine d'Albi présente une exposition comparable à celle de Castres, l'AOT 40 y est estimé à $17\,935 \mu\text{g}/\text{m}^3.\text{h}$, respectant la valeur cible tout en restant proche de ce seuil. Les valeurs d'AOT 40 sont en globale augmentation par rapport à l'an dernier, cette tendance étant plus ou moins marquée suivant les points de mesure. La station de Castres présente une augmentation de +28 % de l'AOT 40 par rapport à l'an dernier.

Ozone : Situation vis-à-vis de la protection de l'environnement en 2015



EXPOSITION PONCTUELLE DE LA POPULATION A DES ÉPISODES DE POLLUTION SUR L'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET EN 2015

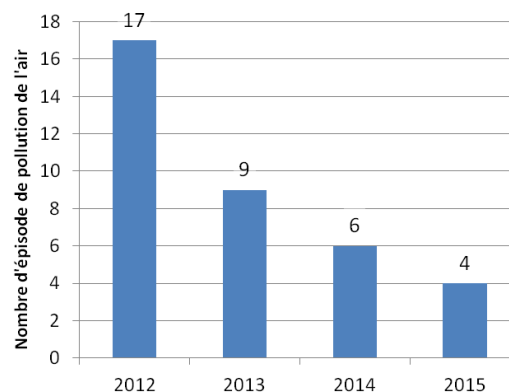
Les dépassements de seuils

Au cours de cette année 2015, l'agglomération de Castres-Mazamet a fait l'objet de **4 épisodes de pollution** de l'air, dus aux particules en suspension (PM10).

Procédure d'information et recommandation

Polluant	Jour
PM10	01/01/2015
	02/01/2015
	03/01/2015
	05/12/2015

Les épisodes de pollution aux particules en suspension ont été observés en période hivernale. Les épisodes de pollution à l'ozone sont habituellement observés en période estivale du fait des conditions ensoleillées et des températures élevées qui favorisent sa formation dans l'air. Aucun épisode de pollution à l'ozone n'a été observé cette année sur le département du Tarn.



Évolution du nombre de procédures d'information et d'alerte déclenchées sur le département du Tarn depuis 2012

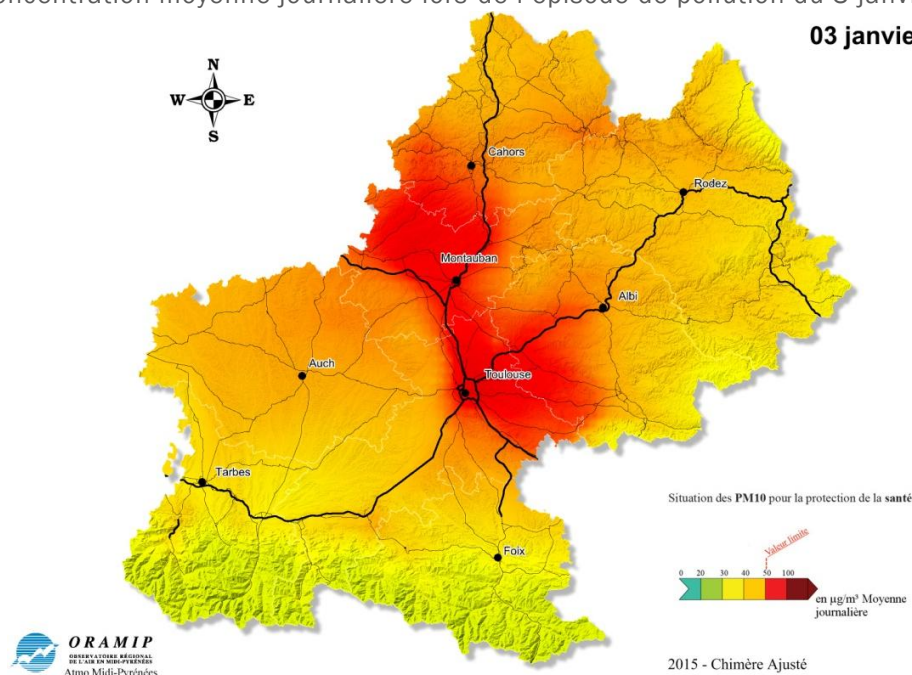
Épisodes de pollution hivernaux

Les conditions météorologiques peu dispersives (fort anticyclone, absence de vent et de précipitations) et remarquablement persistantes au mois de décembre, ont favorisé l'accumulation de polluants dans l'atmosphère, issus de diverses activités : trafic routier, dispositifs de chauffage, activités industrielles ou encore émissions naturelles.

Ces épisodes de pollution aux particules en suspension ont également touché d'autres départements : le Gers et le Tarn-et-Garonne, et les Hautes-Pyrénées. Au total cette année, 35 procédures d'information et recommandation ont été mises en œuvre sur la région Midi-Pyrénées.

Particules en suspension inférieures 10 microns
Concentration moyenne journalière lors de l'épisode de pollution du 3 janvier 2015

03 janvier 2015



Concentration moyenne journalière du 3 janvier 2015 - Plateforme de prévision régionale - 2015

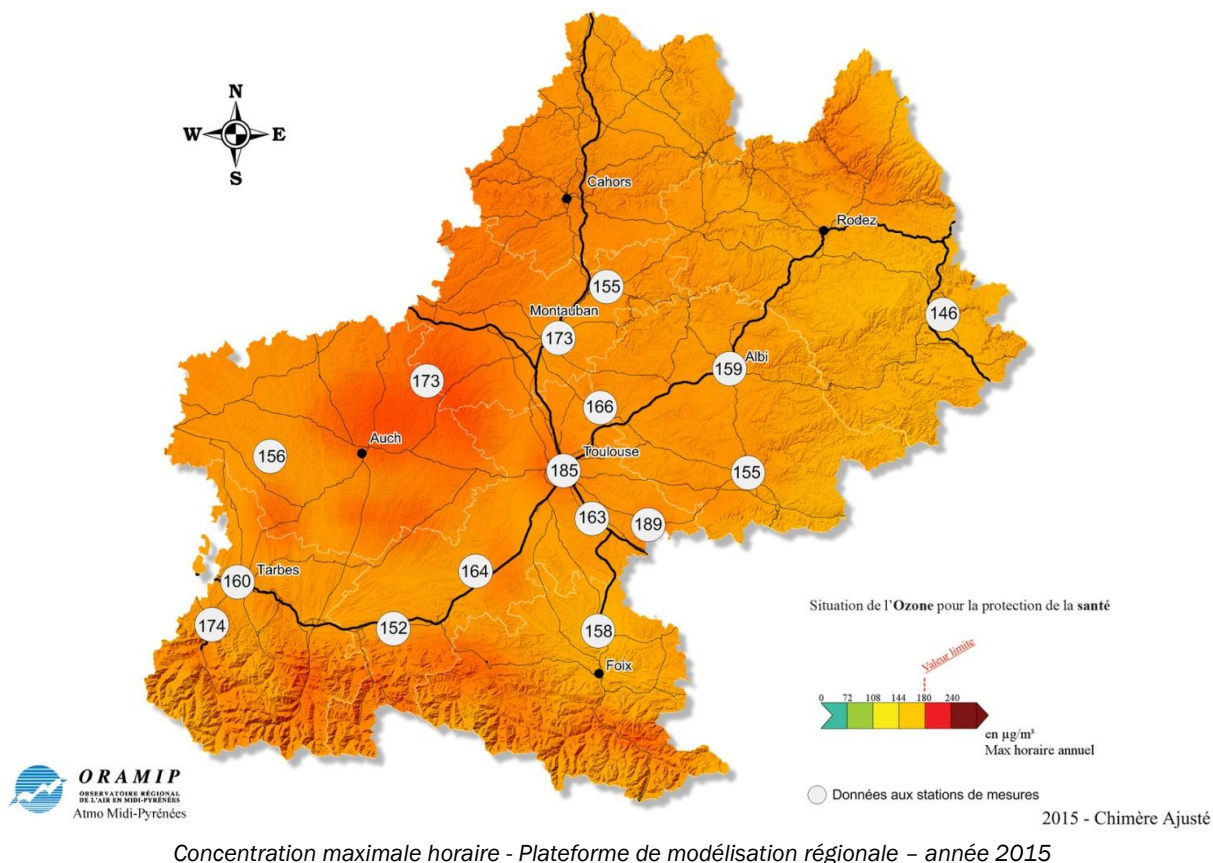
Épisodes de pollution estivaux

Aucune procédure d'information et recommandation n'a été mise en œuvre cet été sur le département du Tarn. Les concentrations horaires en ozone sont restées inférieures au seuil réglementaire de 180 µg/m³. Les niveaux maximaux sont ainsi de 155 µg/m³ sur Castres

(relevé le 11 mai 2015) et 159 µg/m³ sur l'agglomération albigeoise (relevé le 17 juillet 2015).

Depuis 2010, aucune procédure d'information concernant l'ozone n'a été mise en œuvre sur le département.

Ozone
Concentration maximale horaire - Année 2015



INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE SUR LE TERRITOIRE DE CASTRES MAZAMET

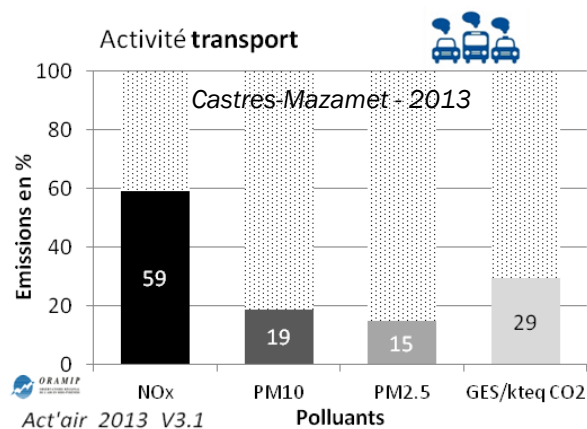
Contribution des activités à la pollution atmosphérique sur le territoire de Castres - Mazamet

Poids des secteurs sur les émissions du territoire de Castres-Mazamet

ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES LIEES AU TRANSPORT

59 % des émissions de NOx sont liées au transport routier.

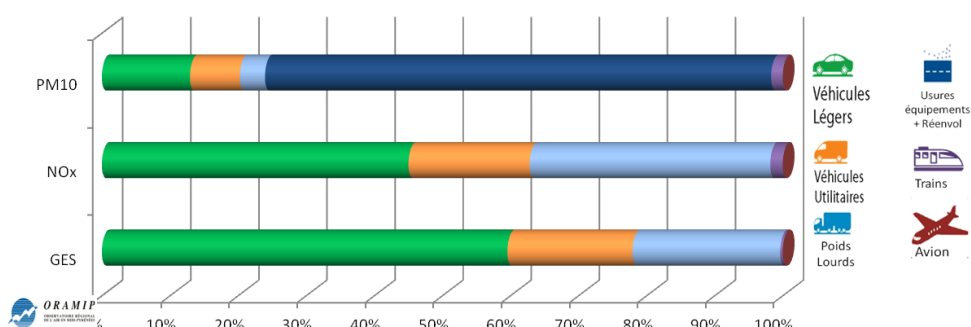
Agir sur le **trafic routier** permet de diminuer les émissions de d'oxydes d'azote (NOx), de particules en suspension (PM₁₀ et PM_{2.5}), mais aussi des gaz à effet de serre (GES).



Les émissions dues au trafic routier sont dépendantes du type de véhicules. De plus les émissions proviennent à la fois de la combustion, mais aussi de l'usure des équipements (freins, pneus, route) et du réenvol de particules. La part de **l'usure et du réenvol correspond 75 % des particules PM₁₀**.

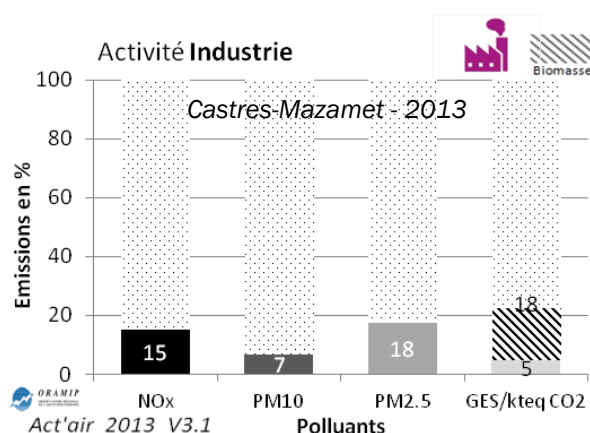
Act'air_2013_V3.1

Répartition des émissions de PM10 et de NOx



ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES LIEES A L'INDUSTRIE

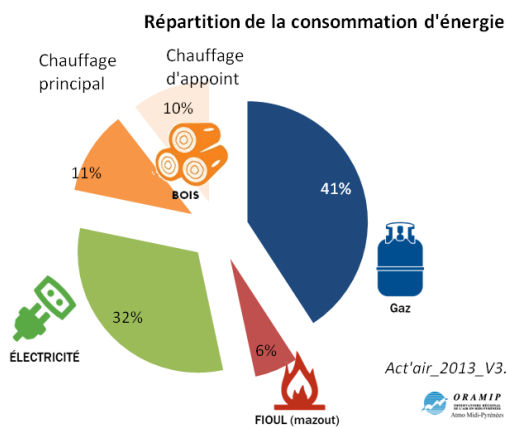
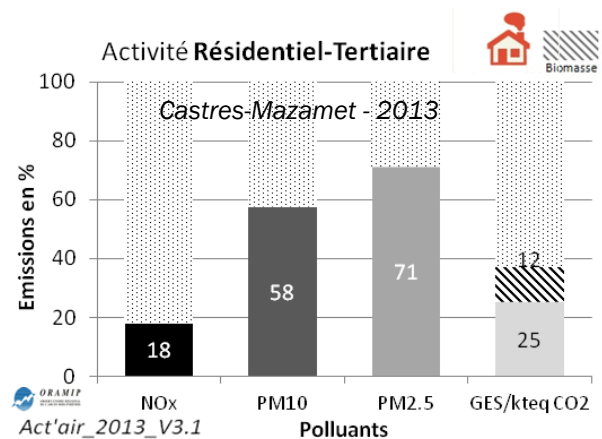
Le secteur **industriel** contribue à 18 % des émissions de particules PM_{2.5} sur le territoire de Castres-Mazamet.



➔ ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES LIEES AU RESIDENTIEL ET TERTIAIRE 

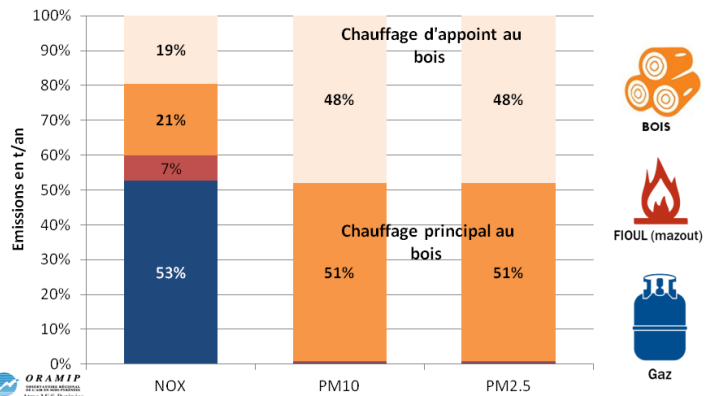
Les dispositifs de chauffage contribuent à 71 % des émissions de PM2.5.

Agir sur les **appareils de chauffage** domestiques permet de réduire les émissions de particule fines.



Act'air_2013_V3.1

Répartition des émissions par combustible



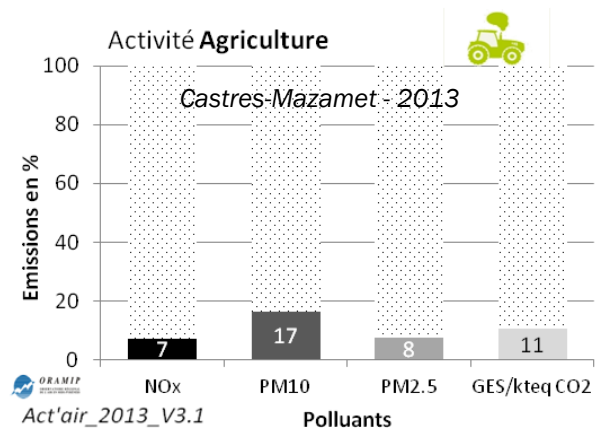
41 % des logements principaux utilisent le **gaz** comme chauffage principal.

53 % des émissions de NOx proviennent du gaz naturel.

99 % des émissions de particules fines proviennent du bois de chauffage dont la moitié en chauffage principal.

➔ ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES LIEES A AGRICULTURE 

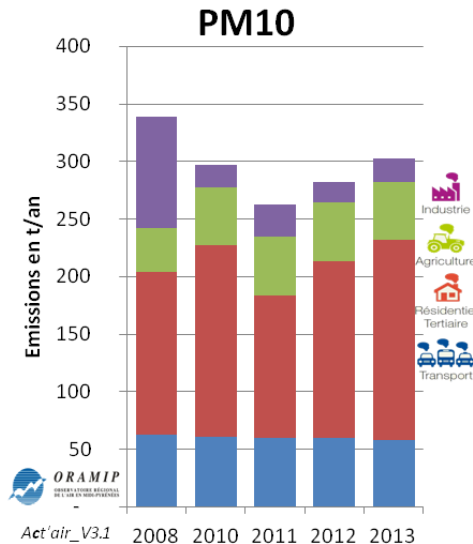
Le **secteur agricole** contribue à 17 % des émissions en particules inférieures à 10 microns.



Evolution des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire de Castres-Mazamet

➔ PM₁₀

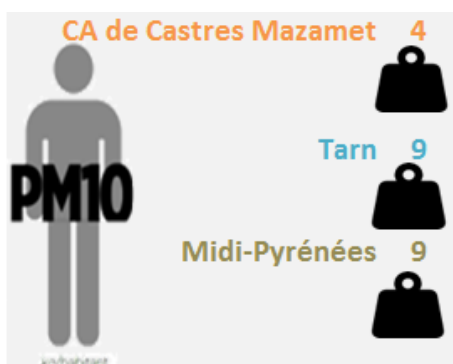
❖ ÉVOLUTION DES EMISSIONS DE PARTICULES PM₁₀



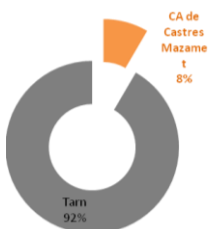
Les dispositifs de chauffage (**résidentiel/tertiaire**) est le secteur le plus émetteur de particules PM₁₀ sur le territoire de Castres-Mazamet (57 % en 2013). Le transport représente le deuxième secteur émetteur de PM₁₀ (19 % en 2013).

Les émissions de particules PM₁₀ sont en **augmentation de 15 %** entre 2011 et 2013, liée principalement à l'augmentation des émissions du secteur résidentiel/tertiaire.

❖ ÉMISSIONS EN KG/HABITANT/AN



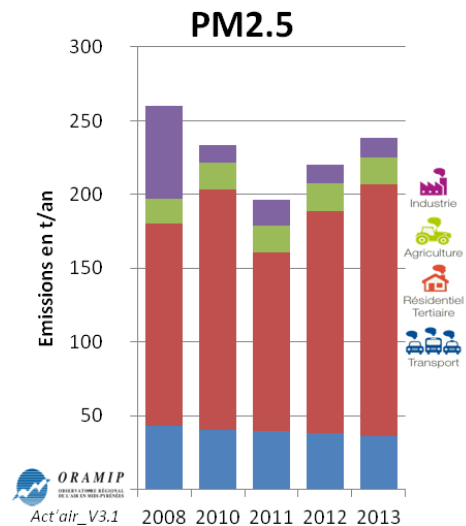
❖ PART DE CASTRES-MAZAMET DANS LE TARN



L'agglomération de Castres-Mazamet représente 8 % des émissions de PM₁₀ du département.

➔ PM_{2.5}

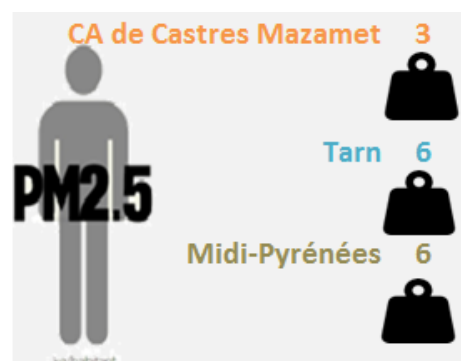
❖ ÉVOLUTION DES EMISSIONS DE PARTICULES PM_{2.5}



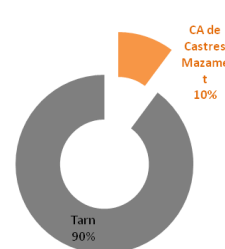
Les **dispositifs de chauffage** (résidentiel/tertiaire) est le secteur le plus émetteur de particules fines PM_{2.5} sur le territoire de Castres-Mazamet (71 % en 2013). Le secteur du transport représente le deuxième secteur émetteur de PM_{2.5} (15 % en 2013).

Les émissions de particules PM_{2.5} sont en **augmentation de 21 %** entre 2011 et 2013.

❖ ÉMISSIONS EN KG/HABITANT/AN



❖ PART DE CASTRES-MAZAMET DANS LE TARN



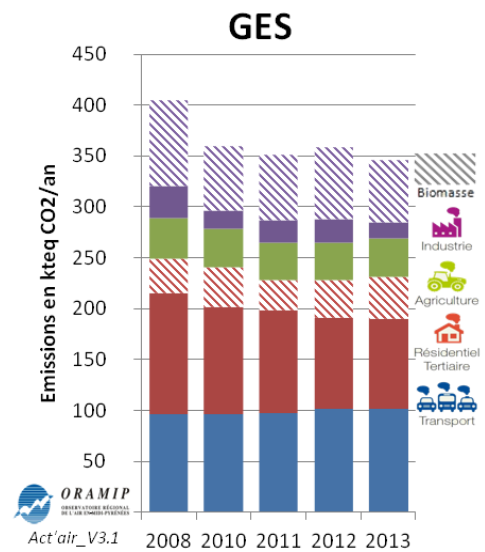
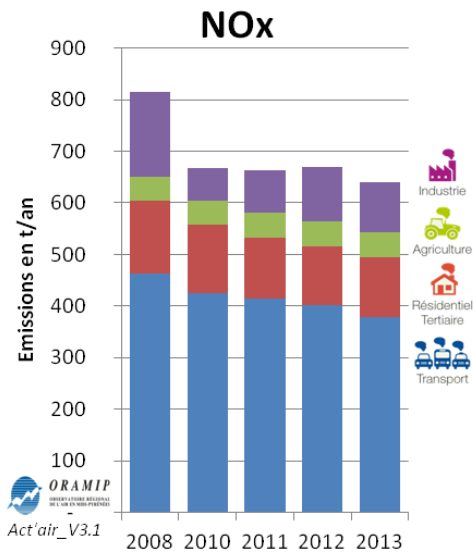
L'agglomération de Castres-Mazamet représente 10 % des émissions de PM_{2.5} du département.

➔ **NO_x**

➔ **GES**

❖ ÉVOLUTION DES EMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE

❖ ÉVOLUTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE



Le **transport** est le secteur le plus émetteur de NO_x sur le territoire de Castres-Mazamet (58 % en 2013). Les **dispositifs de chauffage** (résidentiel/tertiaire) représentent le deuxième secteur émetteur de NO_x (18 % en 2013).

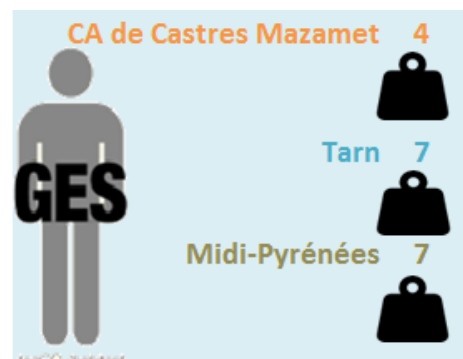
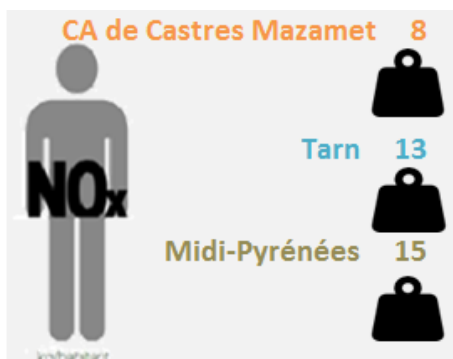
Les **dispositifs de chauffage** (résidentiel/tertiaire) est le secteur le plus émetteur en GES sur le territoire de Castres-Mazamet (58 % en 2013). Le transport représente le deuxième secteur émetteur de GES (29 % en 2013).

Les émissions de NO_x sont en **diminution de 3 %** entre 2011 et 2013, liée à la diminution des émissions de NO_x provenant du secteur transport.

Les émissions de GES sont en **diminution de 3 %** entre 2012 et 2013.

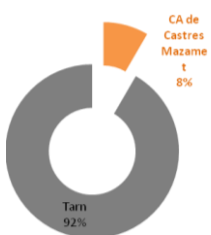
❖ ÉMISSIONS EN KG/HABITANT/AN

❖ ÉMISSIONS EN TEQ CO2/HABITANT/AN

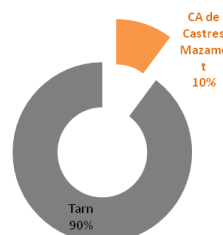


❖ PART DE CASTRES-MAZAMET DANS LE TARN

❖ PART DE CASTRES-MAZAMET DANS LE TARN



Castres-Mazamet représente 8 % des émissions de NO_x du département.



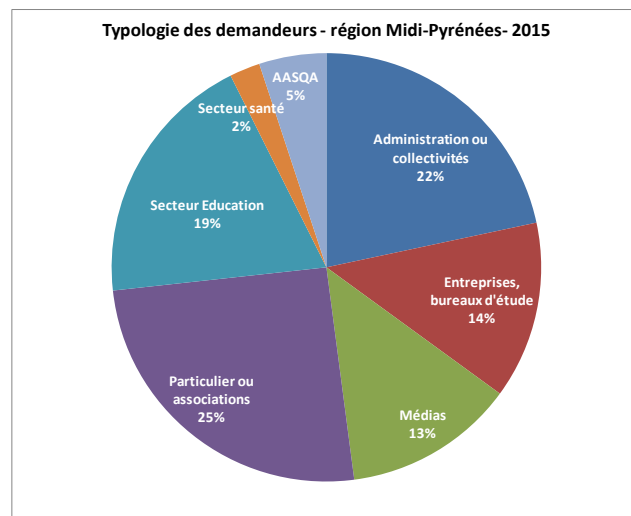
Castres-Mazamet représente 10 % des émissions de GES du département.

REPONDRE AUX DEMANDES D'INFORMATIONS

217 demandes d'informations ont été traitées en 2015 par Atmo Midi-Pyrénées ORAMIP.

Atmo Midi-Pyrénées ORAMIP intervient en réponse à des demandes variées :

- informations ponctuelles sur la qualité de l'air,
- plaintes sur la qualité de l'air,
- accès à des données,
- accès à des rapports d'études diffusées,
- intervention pour présenter la qualité de l'air et ses enjeux,
- interviews,
- prêt d'exposition aux partenaires en support d'événements,
- intervention pour évaluation de la qualité de l'air...



Un quart des demandes provient des particuliers (ou associations).

SENSIBILISER LES JEUNES PUBLICS

Atmo Midi-Pyrénées ORAMIP et l'Agence Régionale de Santé (ARS) ont souhaité, avec l'appui de l'éducation nationale, mettre en place une action de sensibilisation à la pollution de l'air pour les enfants, acteurs de demain et sujets particulièrement sensibles à cette pollution. Ainsi sont nés les ateliers L'Air et Moi en Midi-Pyrénées.

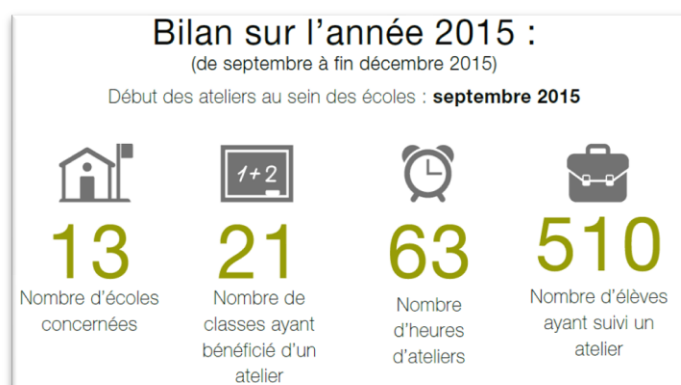
Matérialisée à travers une convention d'une durée de 3 années signée en 2015 entre l'ORAMIP, le rectorat et l'ARS, cette action concerne les élèves des classes de CM1-CM2-6ème (cycles 3), sur le territoire des 118 communes couvertes par le plan de protection de l'atmosphère.

L'objectif de ces ateliers :

- Sensibiliser à la pollution de l'air, ses sources et ses conséquences sanitaires et environnementales,
- Initier les élèves à la démarche scientifique,
- Comprendre le lien entre l'environnement et la santé,
- Aborder les points essentiels de la respiration,
- Comprendre l'importance des gestes de chacun et de leur impact sur l'environnement.

Avec des animations conçues en partenariat avec l'Éducation Nationale et des professionnels du monde de la santé, le programme s'appuie sur le support pédagogique, « L'Air et Moi », co-construit par des enseignants et l'association agréée de surveillance Air PACA.

21 ateliers ont été menés sur la période de septembre à décembre 2015, et ont permis de sensibiliser plus de 500 enfants sur la qualité de l'air.



MEDIATISER LA QUALITE DE L'AIR

Indicateurs relations presse 2015

Dans l'objectif d'informer et de sensibiliser un large public aux enjeux et à la thématique de la qualité de l'air, les relations presse se situent au cœur de la mission de communication d'Atmo Midi-Pyrénées ORAMIP.

Ainsi en 2015, **4 conférences** de presse ont été organisées à l'occasion :

- De la signature d'un partenariat avec Rodez Agglomération pour le suivi de son PCAET,
- Du lancement de l'étude transport,
- De la publication du bilan de la Qualité de l'Air,
- De la Journée Nationale de la Qualité de l'Air.

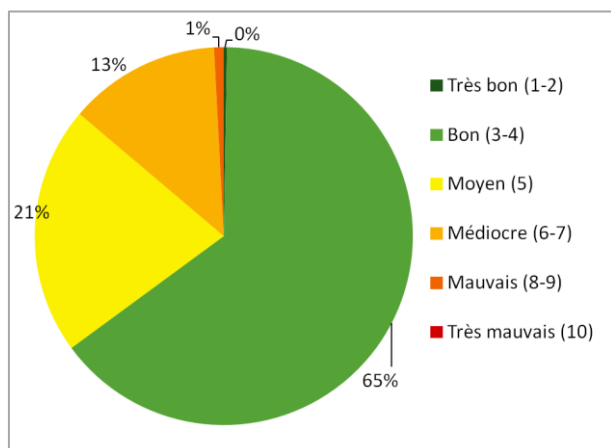
A l'échelle régionale, nous recensons **147 sujets** (articles en presse écrite, web, sujets radios ou télévision).

Les sujets traités font suite aux conférences de presse ou sont le relais d'informations d'Atmo Midi-Pyrénées ORAMIP sur la qualité de l'air au quotidien (indice Atmo) ou sur lors de pics de pollution déclenchant les procédures d'information.

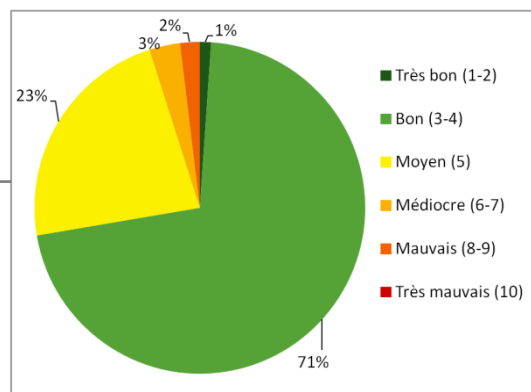
The screenshot shows a news article from LADEPECHE.fr. The header includes the date 'lundi 01 août, 12:38, St Alphonse-Marie' and a search bar. The main navigation bar lists categories like 'GRAND SUD', 'FRANCE - MONDE', 'FAITS DIVERS', 'ÉCONOMIE', 'SPORTS', 'SANTÉ', 'TV-PEOPLE', and 'LOISIRS'. Below this, there are regional links for 'Grand Toulouse', 'Haute-Garonne', 'Ariège', 'Aude', 'Aveyron', 'Gers', 'Hautes-Pyrénées', 'Lot', and 'Lot-et-Garonne'. The article title is 'Alerte à la pollution de l'air à Toulouse et Castres aujourd'hui' with a sub-headline 'A la Une - Toulouse'. It features social media sharing buttons for Facebook, Twitter, Google+, and email, along with a 'Commenter' button. The main image shows air quality monitoring equipment. The text below the image states: 'Sur l'arrondissement de Castres ainsi que sur l'agglomération toulousaine, l'ORAMIP prévoit une concentration en particules en suspension (PM10) supérieure à 50 microgrammes par mètre cube (µg/m3) pour la journée du 02/01/2015. La cause principale de cette pollution est la présence de conditions météorologiques défavorables à la dispersion des polluants dans l'air qui ont favorisé l'accumulation des émissions locales issues du trafic routier, des dispositifs de chauffage, des industries ou des émissions naturelles. En tenant compte des niveaux de particules en suspension actuellement mesurés et des concentrations prévues qui devraient encore s'accroître dans la soirée du 01/01/2015, la procédure d'information et de recommandation est activée sur prévision pour la journée du 02/01/2015. En raison de la persistance prévue de cet épisode, il est ainsi recommandé d'anticiper et de limiter les activités susceptibles d'émettre des particules dans l'air afin d'atténuer l'étendue de cette pollution. Cette procédure est valable pour la journée du 2 janvier 2015.'

Sujet diffusé le 2 janvier 2015 (Dépêche du Midi) suite à un épisode de pollution ayant notamment touché Castres.

LES INDICES DE QUALITÉ DE L'AIR



Indice ATMO en 2015



Indice ATMO en 2014

L'indice de qualité de l'air est calculé quotidiennement pour l'agglomération de Castres/Mazamet. La qualité de l'air s'est en moyenne dégradée en 2015.

Les indices « très bon » et « bon » représentent au total 65 % de l'année 2015, soit une proportion en diminution par rapport à l'an dernier (71 % en 2014). Les indices 5 sont présents à hauteur de 21 %, valeur en légère baisse par rapport à l'an passé. Par contre, la proportion d'indice 6-7, caractérisant une qualité de l'air médiocre augmente très nettement cette année, et représente 47 journées de l'année 2015, contre 11 journées en 2014.

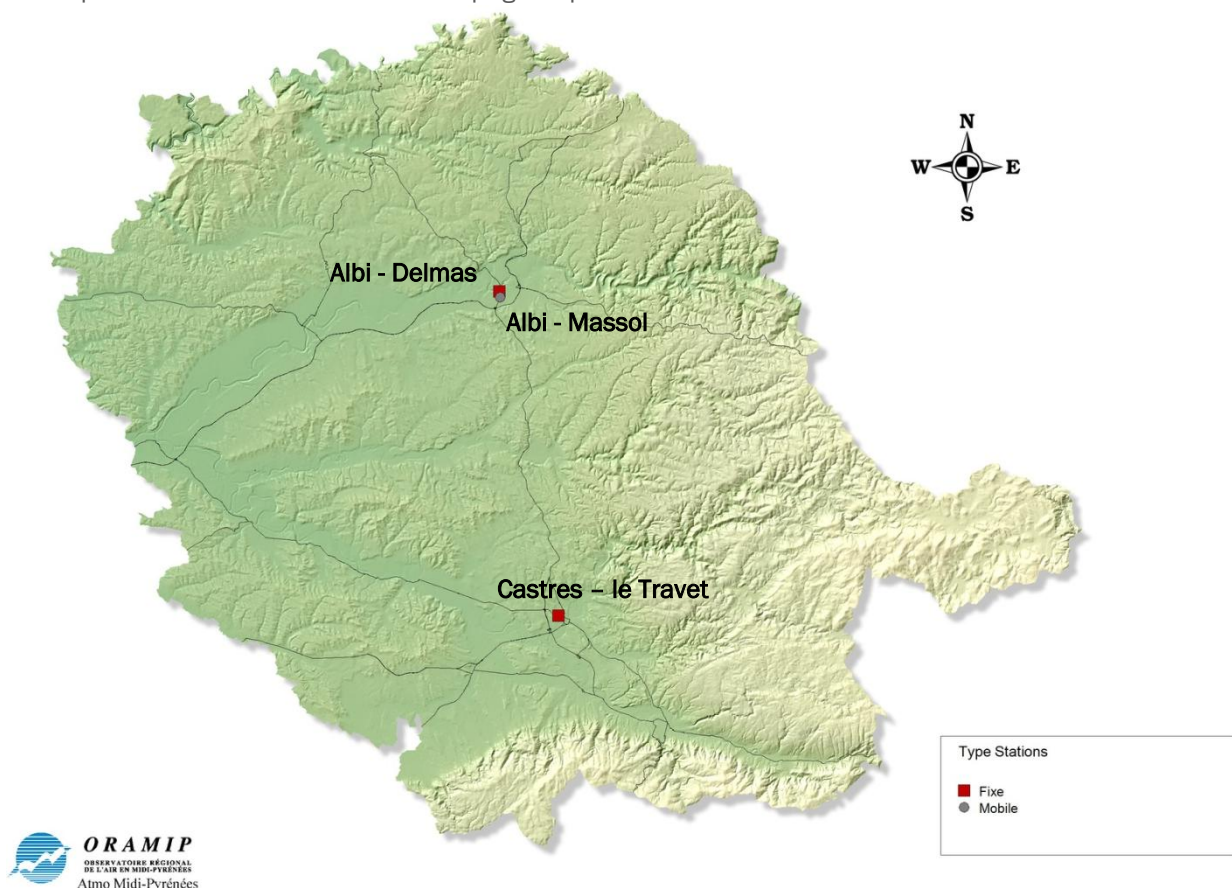
Ces indices sont dus à de fortes concentrations en particules PM₁₀ en période hivernale, et en ozone au printemps et en été. Les journées d'indices 8 ou 9, à fréquence de 1 % (soit 3 jours de l'année) correspondent à des épisodes de pollution aux particules en suspension en hiver et au printemps. Cette année, aucune journée d'indice 10, représentatif d'une qualité de l'air très mauvaise, n'a été mise en évidence sur l'agglomération.

ANNEXE 1 : RÉSEAU DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Le dispositif de mesure sur le département du Tarn compte 3 stations de mesure de qualité de l'air. L'ORAMIP surveille la qualité de l'air sur l'agglomération de Castres-Mazamet depuis 2001. Depuis mars 2011, la station située sur le stade du Travet permet la surveillance de 3 polluants : particules en suspension PM₁₀, dioxyde d'azote et ozone. La surveillance de la qualité de l'air est

également réalisée sur l'agglomération d'Albi par 2 stations de mesure (une station en situation urbaine « Albi Delmas ». La station mobile Albi Massol, surveillant la qualité de l'air à proximité du trafic depuis 2014, a été arrêtée le 16 décembre 2015, ce point de mesure mobile ne pouvant être pérennisé en station fixe.

Dispositifs de mesure fixes et campagnes ponctuelles d'évaluation au cours de l'année 2015



- Stations fixes de suivi de la qualité de l'air
- Campagnes de mesures 2015

Polluants mesurés

Station	Typologie	PM ₁₀	PM _{2.5}	NO ₂	O ₃	SO ₂
Castres Travet	Urbain	X		X	X	
Albi Delmas	Urbain	X		X	X	X
Albi Massol	Trafic		X	X		

ANNEXE 2: PRÉSENTATION INVENTAIRE

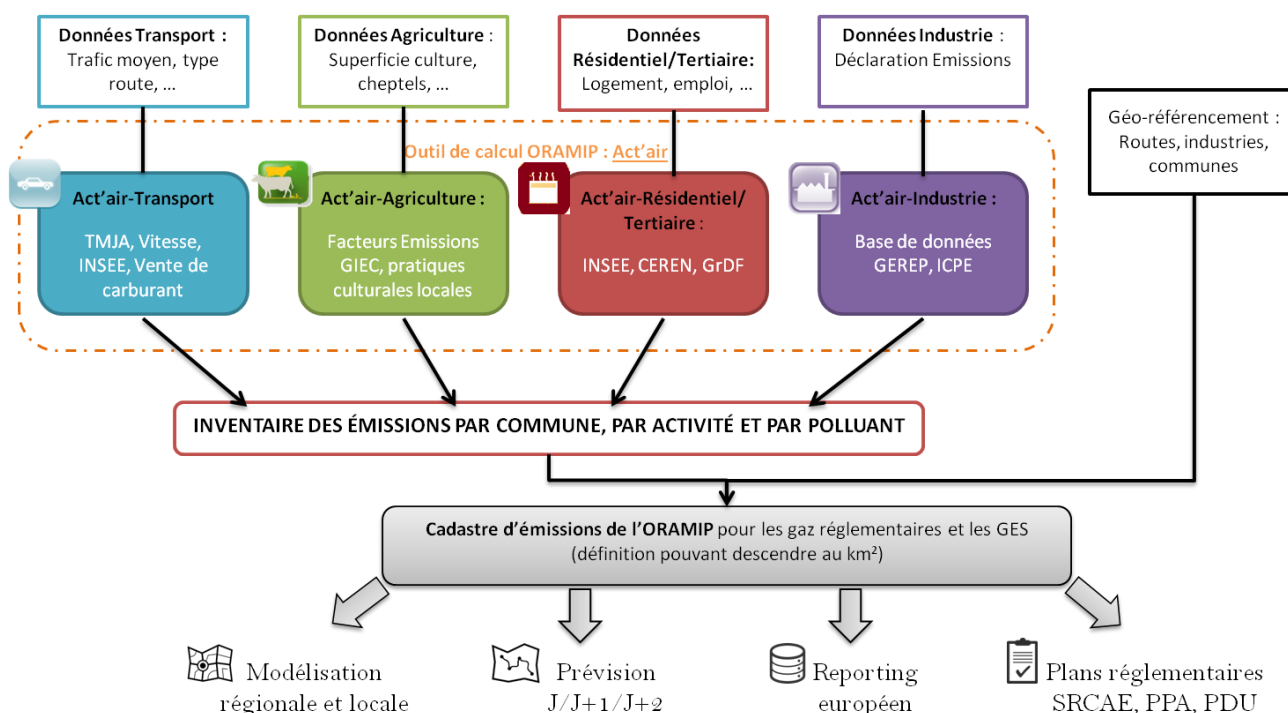
Le calcul d'émission consiste à croiser des données d'activité (comptage routier, cheptels, consommation énergétique, etc.) avec des facteurs d'émission relatifs à cette activité.

L'inventaire des émissions référence une **trentaine de substances** avec les principaux polluants réglementés (NOx, particules en suspension, NH₃, SO₂, CO, benzène, métaux lourds, HAP, COV, etc.) et les gaz à effet de serre (CO₂, N₂O, CH₄, etc.).

Les quantités d'émissions sont disponibles à l'échelle de la **commune**, de la communauté de communes, du département de la région, avec une définition pouvant aller de l'hectare à l'axe routier.

La mise à jour de l'inventaire est faite au mieux **annuellement** en fonction de la disponibilité des données.

Ci-dessous, l'organigramme de l'outil de calcul Act'air :





ORAMIP
OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI-PYRÉNÉES
Atmo Midi-Pyrénées

Surveillance de la qualité de l'air en Midi-Pyrénées

24 heures/24 • 7 jours/7

• • prévisions • •

• • mesures • •



L'information
sur la qualité de l'air
en Midi-Pyrénées :

www.oramip.org